

OUI à 2 années d'école enfantine AVEC un accueil parascolaire spécifique

Activités

La FC&GF s'engage pour la défense politique des intérêts de la petite enfance et des familles et la qualité d'accueil.

- informations et conseils sur l'accueil en crèche
- réalisation d'enquêtes et documentation sur les crèches du canton
- établissement de recommandations en matière de tarifs aux parents et de salaires du personnel
- organisation de cours de perfectionnement, conférences, débats
- représentation des crèches de la ville de Fribourg auprès de la commune
- participation à des commissions cantonales ou extracantonales dans les domaines liés à la petite enfance

A l'occasion du débat sur l'introduction de deux années d'école enfantine dans le canton de Fribourg, la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises a proposé à ses partenaires du domaine de l'accueil de la petite enfance de présenter leur point de vue sur cette question. Ainsi, l'Association des écoles maternelles et la Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour nous ont rejoints dans la rédaction de ce bulletin consacré à la réforme scolaire et à ses conséquences pour l'enfant et l'organisation des familles. Un accueil parascolaire de jour complémentaire et spécifique s'impose pour garantir la stabilité dont les petits enfants ont besoin pour grandir.

Pas question pour nos trois associations d'emboucher les trompettes de l'Union démocratique du centre et refuser le projet Harmos qui prévoit deux années d'école enfantine.

Pas question non plus de renvoyer les femmes au foyer ou de faire croire qu'elles ont toutes le choix de s'occuper exclusivement de l'éducation des enfants. En Suisse, 73,6% des femmes ayant des enfants de moins de 15 ans ont un emploi à l'extérieur (stat. Féd. 2e trim. 2007). Même si ce sont en majorité des emplois à temps partiel.

Le travail des deux parents est une réalité incontournable et les familles ne peuvent aujourd'hui se passer du complément des crèches et des autres structures d'accueil de la petite enfance.

L'enjeu de la mise en place de deux années d'école enfantine, pour nos associations, est double.

D'une part, il est indispensable d'assurer à de petits enfants une stabilité dans l'accompagnement de leur journée. D'autre part, il est urgent que les pouvoirs publics prennent en considération les besoins en structures d'accueil extra-familial des familles et investissent dans l'accueil de l'enfance.

Introduire une première année enfantine, avec deux ou trois matinées et deux après-midi, sans un accueil parascolaire approprié et attentif aux besoins spécifiques des enfants de cet âge, ne va pas faciliter l'organisation familiale. Les parents seront amenés à jongler avec des contraintes encore plus nombreuses au détriment de l'équilibre global de la famille.

Il est impératif que la loi scolaire prévoit un article sur la nécessité de mettre en place un accueil parascolaire spécifique.

La population suisse vieillit, le taux de fécondité est bas (1.44 en 2006 en CH) et le nombre de femmes sans enfants augmente. Pour inverser ces tendances, une politique d'investissement en faveur des familles axée sur une meilleure conciliation entre tâches éducatives et vie professionnelle est nécessaire. Les familles avec enfants ont plus besoin de structures d'accueil extrafamiliales complémentaires que de réductions d'impôts.

Accueil parascolaire des 4-6 ans dans les structures de la petite enfance

Bien accompagner l'entrée à l'école enfantine

Directrice d'une crèche depuis plus de 17 ans dans un quartier populaire et multiculturel, je constate qu'à chaque départ à l'école enfantine, les parents nous font la même demande : leur enfant ne pourrait-il pas continuer à fréquenter la crèche en parallèle avec le programme scolaire?

Après avoir pensé dans un premier temps qu'il ne s'agissait que de la crainte de changer de lieu d'accueil, je ne peux aujourd'hui qu'appuyer le bien-fondé de leur requête.

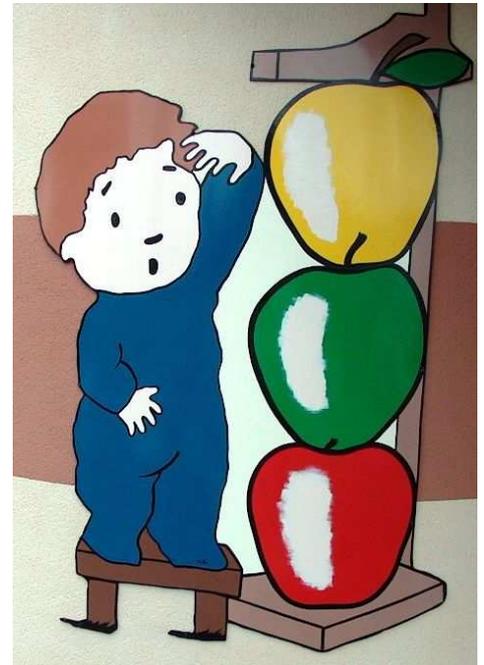
L'entrée à l'école enfantine est une étape cruciale dans la vie d'un enfant. S'il a la plupart du temps les capacités intellectuelles pour suivre le programme scolaire, il n'en est souvent pas de même de sa maturité affective et de sa résistance physique.

Avec l'introduction d'une deuxième année d'école enfantine, les enfants seront encore plus jeunes. Il est donc indispensable de réfléchir à un accueil ciblé (sans grande différence d'âge) avec une dotation en personnel formé dans le domaine de la prime enfance et en nombre suffisant.

Moyennant quelques aménagements, la plupart des crèches pourraient remplir cette fonction, notamment celles ayant une forte implantation dans un quartier.

Elles pourraient ainsi répondre au souci des parents en offrant, par leur connaissance de l'enfant et de sa famille, une continuité dans la prise charge, tout en bénéficiant de la relation de confiance qui a pu s'établir au fil des années.

Qui mieux que les parents connaissent les besoins de leur enfant? L'étape de l'entrée à



l'école mérite d'être bien accompagnée, il en va de l'avenir d'une personne !

Elisabeth Steiner, directrice de crèche, Fribourg

Les enfants ont besoin de stabilité et de limites claires

L'entrée d'un enfant à l'école enfantine, par les horaires qu'elle impose, va modifier de manière significative la journée de l'enfant et nécessiter un certain art du jonglage pour les parents (pour ne pas dire un art certain). Le manque de lieux d'accueil extrascolaires (AES) et les horaires scolaires vont par ailleurs sérieusement compliquer l'organisation familiale.

Pour de jeunes enfants, ces fractures successives dans le temps (famille - école - AES - ou peut-être encore grands-parents ou assistante parentale) ne sont pas faciles à vivre.

L'enfant de quatre ans a besoin de stabilité, de personnes de référence qui l'accompagnent durant sa journée. Ces professionnels de l'enfance instaurent des rituels qui soutiennent ainsi la construction de l'identité de l'enfant. Elles/Ils tiennent comptent également de temps

Philippe Meirieu, pédagogue français, a rappelé, lors d'une conférence donnée en mars dernier à Lausanne, la nécessité de poser à l'enfant des limites claires afin de lui permettre de mieux supporter et gérer les frustrations. Et ceci d'autant plus, dans une société de pulsions telle que nous la vivons aujourd'hui où toute envie doit être immédiatement satisfaite.

Avec la multiplication des personnes de référence pour l'enfant au cours de sa journée, la fixation et le maintien de ces limites, ainsi que leur cohérence sera encore plus complexe. Dans nos sociétés multiculturelles, et alors que les définitions de la famille s'élargissent, l'importance de lieux appropriés pour les écoliers de 4 à 6 ans est autant de chances pour eux de prendre un bon départ dans la vie.

Gisèle Dessarzin, éducatrice de la petite enfance

Accueil parascolaire des 4-6 ans dans les structures de la petite enfance

Le point de vue de l'Association fribourgeoise des écoles maternelles AFEM

L'introduction prochaine d'une deuxième année d'école enfantine est un nouveau défi pour les écoles maternelles et notre association. Il se pose aujourd'hui la question de leur existence puisque une partie de leur public, les enfants de 4 - 5 ans, scolarisée plus tôt, fera défaut.

De plus, cette nouvelle pratique dans le cursus scolaire des petits représente un véritable casse-tête pour les familles dont l'organisation devra s'adapter à de nouveaux horaires. Les familles au sein desquelles les 2 parents travaillent ou les familles monoparentales, qui jusqu'à présent s'arrangeaient avec les crèches ou l'accueil familial de jour pour la garde de leurs enfants, sont particulièrement touchées par ces modifications.

Besoin de reconnaissance

L'AFEM se prépare depuis plusieurs années à ce changement. De nombreux contacts ont été pris avec les autorités compétentes afin d'étudier les possibilités de reconversion des structures existantes. L'accueil extra-scolaire paraît être une bonne opportunité dans laquelle les maîtresses maternelles pourraient exercer toutes leurs compétences, mais, à ce jour, l'AFEM déplore le peu d'intérêt et de répondant des autorités

pour ces propositions. Il semble aux membres de cette association que les pouvoirs publics qui ont profité du travail accompli jusqu'à ce jour attachent peu d'importance à leurs soucis. Pourtant nous restons convaincues qu'avec l'introduction de la deuxième année d'école enfantine dans le canton, nous avons encore une place à tenir dans l'histoire de la petite enfance fribourgeoise et nous continuerons de travailler à la reconnaissance de notre profession.

Activités d'éveil et jeu

La création des écoles maternelles dans le canton de fribourg date des années 1980. Au début nommées « jardin d'enfants » ou « ateliers », ces structures, toutes issues d'initiatives privées ou associatives, n'ont pas tardé à faire la preuve de leur utilité puisque 10 ans plus tard 80% des petits fribourgeois de 3 à 5 ans les fréquentaient 1 ou 2 demi-journées par semaine.

A l'école maternelle, les enfants partagent en jouant des activités d'éveil adaptées à leur âge au cours desquelles les maîtresses privilégient les rencontres avec les copines et les copains. Ce sont des moments précieux pour le bon développement des petits. Une étape que la plupart des parents et des autorités communales re-

connaissent comme positive pour la vie future des enfants.

Fortes de cette reconnaissance, les maîtresses maternelles n'ont pas ménagé leur peine pour s'unifier afin d'améliorer leurs prestations et défendre leurs intérêts moraux pédagogiques et matériels. En 1994, elles ont fondé l'Association fribourgeoise des Ecoles maternelles (AFEM). En 1997 une loi sur le financement des structures d'accueil de la petite enfance est entrée en vigueur. Sous ces impulsions, l'organisation de plusieurs structures s'est modifiée : Grâce à la pression de parents ou d'associations, leurs conditions de travail se sont améliorées. Certaines sont même subventionnées par leur commune.

L'AFEM se préoccupe de la formation des maîtresses en maternelle, il est absolument nécessaire d'avoir du personnel qualifié pour maintenir un accueil de qualité. L'association a demandé aux autorités cantonales la mise en place d'une formation d'éducatrice de la petite enfance dans le canton de Fribourg. Ceci pour donner une suite au CFC d'assistante socio-éducative de Grangeneuve. Cette demande est pour l'instant restée sans réponse.

Le comité de l'AFEM

« Je suis obligée de travailler à 80% »

« Je suis la maman d'un petit garçon de 3 ans et je vis seule avec lui. Je suis donc obligée de travailler à 80%. Depuis la fin de mon congé-maternité, il est accueilli dans une crèche. Et je m'inquiète de l'introduction des deux années d'école enfantine. Les horaires scolaires ne sont pas compatibles avec les horaires de travail, surtout si en plus le lieu de travail est éloigné. Cela va obliger les parents à faire toute une gymnastique, trouver un accueil le matin, avant l'école, à midi et les demi-jours d'alternance et de congé. Il faudra galérer, téléphoner à gauche et à droite.

Dans les accueils extrascolaires, les âges sont mélangés. Or, les enfants de 4-5 ans ont besoin d'un peu plus de calme. La crèche est un milieu rassurant. Pour les enfants c'est important d'avoir une attache, un environnement plus cocon. Il y a une stabilité, une sécurité. Les enfants ont aussi beaucoup besoin de jouer, il faut leur laisser ce moment de petite enfance.

Je ne comprends pas qu'en 2008, on arrive pas mieux à concilier le travail des femmes et la famille. On n'est plus en 1950. Et cela oblige les femmes à prendre des temps partiels. Il me semble que les politiciens sont un peu loin de ces réalités, d'autant plus que ce sont surtout des hommes.

Pour les parents, c'est important d'avoir des crèches. Cela permet de partir travailler avec l'esprit tranquille et de ne pas toujours penser à comment on va organiser l'accueil de l'enfant.

Nicole Brack, Fribourg

Accueil parascolaire des 4-6 ans dans les structures de la petite enfance

Le point de vue de la Fédération d'accueil familial de jour

Dans notre canton comme dans le reste de la Suisse d'ailleurs, on observe une profonde mutation de l'organisation familiale. En effet, de plus en plus, les 2 parents, soit par choix, soit par nécessité financière, travaillent.

Comme il y a encore des manques de structures adaptées à ce changement de vie dans nos communes, faire accueillir son enfant par une assistante parentale est, dès lors, une alternative à la disposition des parents.

Cependant, face à une demande toujours en augmentation, nos associations ont de plus en plus de difficulté à répondre aux attentes de chaque famille et doivent faire

face à plusieurs problèmes journaliers afin d'assurer une prise en charge de qualité des enfants. Les responsables de ces structures doivent se poser les bonnes questions et essayer de trouver des réponses adaptées aux besoins de chacun.

Responsabilité

En effet, qui est responsable de l'enfant accueilli sur le chemin de l'école ? L'assistante parentale a-t-elle l'obligation d'aller chercher un enfant à l'école si celui-ci n'est pas en âge de rentrer seul ? Les parents ont-ils le droit d'exiger que l'assistante parentale demande à l'enfant qu'elle accueille de faire ses devoirs sous son contrôle ? Où



s'arrêtent les responsabilités de l'assistante parentale et où commencent celles des parents ? L'assistante parentale est-elle en droit de partager les difficultés scolaires d'un enfant qu'elle garde avec son enseignant ?

Ceci n'est qu'un petit florilège des soucis rencontrés dans le milieu de l'accueil extra-scolaire.

Si les assistantes parentales sont prêtes à aider les parents à résoudre en partie l'organisation de l'emploi du temps de leur enfant en dehors des heures d'école, c'est notre responsabilité en tant que dirigeants de structures officielles, de les épauler et de leur permettre de le faire dans des conditions de travail acceptables. C'est notre rôle aussi de rendre attentifs les acteurs du monde politique qu'il y a urgence et qu'il faut agir vite afin de répondre à de réels besoins. De plus, le manque d'assistantes parentales se fait cruellement sentir dans de nombreuses communes de notre canton. A nous de revaloriser cette activité professionnelle et de la rendre attractive en offrant des conditions de travail avantageuses à toutes ces personnes qui sont prêtes à nous aider à répondre aux attentes des parents.

Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour

AGENDA

Formation continue FCGF

"Vivre le corps dans la petite enfance:

Comment bien traiter la sexualité des enfants? »

16 septembre 2008 20h00 Temple de Fribourg, Salle Agapé

Une conférence par Pascale Coquoz, intervenante en santé psycho-sexuelle du Planning familial, pour comprendre et connaître le développement psycho-sexuel des enfants et des ateliers interactifs pour acquérir des outils pédagogiques nous permettant de soutenir les enfants dans ce développement.

Prix: 30.- par personne, gratuit pour les membres de la FCGF Inscriptions: creches.fribourg@bluewin.ch

Crechesfribourg publié grâce au soutien de la Fondation Arcanum

Tirage: 300-500 exemplaires Parution: février, juin, octobre Réalisation: Annette Wicht, coordinatrice de la FCGF

CCP: **17-49-3** Banque cantonale de Fribourg **Compte No 01 10 064.903-03**

La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises est présidée par Marisa Rolle, éducatrice de la petite enfance. Font aussi partie du comité: Gisèle Dessarzin, éducatrice de la petite enfance; Christine Flammer, éducatrice Claudine Pochon, membre d'un comité de crèche et Rachel Wolhauser, directrice de crèche.